



COMMUNE DE HERLIES (59134)

Service de Restauration scolaire
Fourniture et livraison en liaison froide de repas pour le restaurant scolaire municipal

Avis d'appel public à concurrence
Marché de Prestations de service
Marché à procédure adaptée

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Article 1° - OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation concerne la fourniture et la livraison en liaison froide de repas au restaurant scolaire municipal, en période scolaire, pour **deux années consécutives**, l'année 2018/2019 et l'année 2019/2020.

Le besoin est estimé entre 20 000 et 30 000 repas par an.

Article 2° - CONDITIONS DE LA CONSULTATION :

2-1 : Etendue et modalités :

Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du CMP.

2-2 : Décomposition en lots :

La fourniture comporte un lot unique.

2-3 : Contenu des offres :

Le candidat devra présenter une offre pour le lot unique en son entier.

2-4 : Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de soixante jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 3° - PRÉSENTATION DES OFFRES

3-1 : Le marché sera attribué à un titulaire unique ou un groupement, sous réserve du respect des règles relatives à la liberté des prix et de la concurrence.

3-2 : Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation comprend :

- La note de présentation
- Le règlement de consultation
- La déclaration unique sur l'honneur et de candidature
- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Particulières

3-3 : Les candidats devront produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes contenues dans deux enveloppes :

- *Dans la 1^{ère} enveloppe intérieure :*

- Une déclaration du candidat conforme au modèle joint, complété, cacheté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise
- Les références de l'entreprise conformément au code des marchés publics
 - Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager
 - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
 - Une attestation sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
 - Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales
 - Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, L.125-3 du Code du Travail

- *Dans la 2nde enveloppe intérieure :*

- Une offre de marché comprenant :
 - **Un acte d'Engagement** conforme au modèle joint, complété et signé par le représentant qualifié de l'entreprise
 - **Le cahier des Clauses Particulières** joint, à accepter sans modification et ses annexes, comportant la signature du candidat
 - **Un détail du prix unitaire**, comportant la signature du candidat
- Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des fournitures à retourner avec le marché
- Les mesures mises en œuvre pour réaliser les contrôles bactériologiques et autocontrôles
- La prévision des animations et repas à thème
- Un exemple de menus équilibrés avec insistance sur la présence de légumes
- Les moyens mis en œuvre pour traiter ou recycler les déchets générés par la livraison en liaison froide
- Un tableau reprenant les produits utilisés, indiquant leur origine de production et leur labellisation (de type « Agriculture Biologique », « Label Bio Européen », « Ecocert »...).

Article 4° - OUVERTURE DES PLIS – JUGEMENT DES OFFRES
--

Ce jugement sera effectué dans les conditions suivantes :

L'entreprise devra présenter un prix unique pour les enfants de maternelles et de primaires, pour le minimum et le maximum fourni.

Les critères pris en compte pour l'attribution du marché sont :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

- La qualité et la variété gastronomique liée à l'équilibre alimentaire : 30 % de la notation
- La traçabilité, la qualité et la provenance des produits fournis : 20 % de la notation
- Le prix de la prestation : 40 % de la notation
- Les animations proposées : 10 % de la notation

Sur une évaluation d'un minimum de 20 000 repas et d'un maximum de 30 000 repas par année scolaire.

Article 5° - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PROPOSITIONS.

Les candidatures et les offres seront remises sur support papier.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté à l'adresse suivante :

Madame le Maire d'HERLIES

Appel d'Offres « Consultation pour la fourniture de repas en liaison froide »

Mairie d'HERLIES

1 rue du Bourg

59134 HERLIES

Avec la mention « **Consultation pour la fourniture de repas en liaison froide** » - NE PAS OUVRIR

Ces offres devront parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessus avant le **mardi 26 Juin 2018**, 12h00.

Les offres pourront être remises contre récépissé avant la date ci-dessus ou, si elles sont envoyées par voie postale, devront l'être à l'adresse ci-dessus par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers remis après la date et l'heure limites fixées ne seront pas ouverts.

Article 6° - DÉLAI DE VALIDITÉ DES PROPOSITIONS.

Le délai de validité des propositions est de 60 jours à compter de la date fixée pour la réception des propositions.

Article 7° - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires, les candidats devront s'adresser à :

- **Renseignements administratifs :**

Mme Sylvie KASPRZAK, mairie d'HERLIES. Tél : 03.20.29.22.97

- **Renseignements pratiques et techniques :**

Mme Dominique JENNY, Restaurant scolaire municipal, Place de l'Europe à HERLIES.

Tél : 03.20.49.93.30.